
**Association des Personnels Sportifs des Administrations
du département de la Seine Saint Denis**

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
Liée par convention avec le Conseil Général pour la
Promotion du Sport de masse.

APSAD 93

Compte rendu de l'Assemblée Générale Du 8 octobre 2015

Quorum

- Présents : 38
- Pouvoirs : 145
- Quorum : 158 (minimum)

ORDRE DU JOUR

- 1) Introduction de la vice-présidente
- 2) Approbation du bilan d'activité et financier de l'année civile 2014
- 3) Quitus des comptes annuels au comptable et au trésorier de l'association
- 4) Approbation des rectifications apportées aux statuts et règlement intérieur
- 5) Election des membres du Conseil d'administration
- 6) Questions diverses

I/ Introduction de la Vice présidente

Il a été rappelé le rôle essentiel de l'APSAD93, à savoir développer la pratique sportive des agents du Conseil départemental grâce à une politique tarifaire avantageuse et le rôle souligné des bénévoles. Cet objectif étant partagé dans le cadre d'un partenariat avec le PPRS (convention d'objectifs). Il a également été annoncé l'impact certain de la baisse du budget du Département qui aura éventuellement un impact à la baisse sur la subvention attribuée à l'association. Le mode gestion doit être revu dans son intégralité. Cette action a déjà commencé par une nouvelle gestion plus réaliste des cotisations.

II / Approbation du bilan d'activité et financier 2014

« Voté à l'unanimité »

III/ Quitus des comptes annuels au comptable et au trésorier de l'association

« Voté à l'unanimité »

IV/ Approbation de la modification de l'article « 8-2 Le Conseil d'administration » des statuts de l'association alinéa « Compétences du Conseil d'administration »

Il a été proposé la substitution de la phrase « Il élit son Bureau directeur parmi les membres actifs » par « Il élit son Bureau directeur parmi ses membres » afin d'être en adéquation par rapport à l'article 2-2 du règlement intérieur « **Election du Bureau directeur** »

APSAD 93
Département de la Seine-Saint-Denis
93008 ROCHY-CEDEX
Agrément Jeunesse et Sport n° 93969

« Voté à l'unanimité »

Approbation de la modification de l'article « Règles électorales et de fonctionnement de l'association » au sous article « 2-1 La constitution du Conseil d'administration » du règlement intérieur.

Il a été précisé que, en supplément des responsables de section, seuls 5 membres pour les sections de plus de 50 adhérents et 5 membres pour les autres sections peuvent inclure le CA. Et si le nombre de candidats supplémentaires se présentant est supérieur, un vote sur Doodle sera réalisé.

« Voté à l'unanimité »

VI/ Election des membres du conseil d'administration après un rappel des rôles de chaque instance

Conformément à la liste présentée lors de cette Assemblée et jointe en annexe

« Voté à l'unanimité »

Ce conseil d'administration se réunira le jeudi 15 octobre 2015 à 12h00 pour élire son bureau


VII/ Questions diverses (soumises à vote ou non)

- La section « Aquagym » ne trouve pas pour le moment de lieu d'accueil pour démarrer ses activités. Différentes pistes ont déjà été échaudées : courriers, interventions politiques, rencontres avec les directions.
Il est proposé de voir dans quelle mesure il est possible ou non d'intégrer l'activité « Aquagym » dans l'une des conventions signées par le Département avec le plan « piscine » en associant l'association « APSAD 93 » aux négociations.
Il a déjà été évoqué le changement de lieu pour exporter cette activité sur une autre ville. Vraisemblablement, la question de l'éloignement du lieu central pourrait poser un problème.
- Le fonctionnement de la nouvelle liste des adhérents et le devenir du site « APSAD 93.fr » : le site actuel ne permet de gérer des listes d'adhérents. Il a été demandé aux responsables de section de remplir un nouveau format de liste (sous fichier « excel ») pour satisfaire d'une part aux demandes de statistiques de PPRS et au bureau de faire des envois aux adhérents.
En revanche, le site « APSAD 93 » continue de fonctionner en l'état. Toutes les informations relatives aux sections y figurent.
L'acquisition d'un nouveau logiciel est en cours pour faciliter la gestion des adhérents et associer un module de gestion et comptabilité, qui pour le moment est archaïque.
- Les locaux : un point sur le devenir des locaux de la cité administrative n°2, où se pratiquent les ¾ de nos activités, a été demandé. Il a été annoncé que la libération du bâtiment K doit se faire rapidement car ce bâtiment ne nous sera plus accessible très prochainement (2016). Ce que le bureau a commencé à faire, il ne reste plus qu'une heure de cours à délocaliser.
Pour ce qui concerne le bâtiment E il ne sera pas démoli avant 2018 et nous pouvons également continuer à utiliser le club. Il a été rappelé que le bureau de l'APSAD93 travaille en étroite collaboration avec le PPRS qui nous tient régulièrement informé de l'avancé du dossier. Un projet de pôle sportif a été évoqué pour 2018 à l'actuel garage du Département qui sera aménagé en conséquence.

Annexes :

Feuille d'émargement
Liste des membres composant le CA
Bilan d'activité 2014
Bilan financier 2014
Statuts et règlement intérieur corrigés

Bobigny, le 20/12/15

La Présidente, Annelise Lopezotti


APSAD 93
3 esplanade Jean Moulin
93006 BOBIGNY CEDEX
agrément jeunesse et sport n° 93969